

Le Département de l'Ain souhaite proposer une résidence artistique dédiée à la musique et au chant, en 2024-2025. Ce projet, porté par la **Direction des affaires culturelles et des sports et la Maison Départementale de l'Enfance de l'Ain (MDEA)** se déroulera à Bourg en Bresse sur le site départemental de « La Grande Maison ».

## **-APPEL A CANDIDATURE-**

### **1. Présentation de la MDEA :**

La Maison départementale de l'enfance de l'Ain est un établissement public de protection de l'enfance du Conseil départemental de l'Ain. Elle compte 3 sites : « La Grande Maison » à Bourg-en-Bresse, « Le Grand Logis » à Saint-Martin-de-Bavel et « Le Petit Logis » à Ambérieu-en-Bugey. Elle se compose de divers services d'accueil et d'hébergement au bénéfice d'enfants âgés de la naissance à la majorité et de services d'accompagnement des familles dans le cadre de la protection de l'enfance.

Ses missions sont :

- Accueillir, héberger et orienter les enfants ou jeunes confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Protéger les mineurs des difficultés risquant de compromettre leur santé, leur sécurité, leur moralité, leur éducation ainsi que leur développement affectif, intellectuel et social ;
- Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique ;
- Héberger, sur décision administrative ou judiciaire, et sur trois sites (Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey et Saint-Martin-de-Bavel) des enfants dès la naissance et des jeunes majeurs. Des jeunes femmes, mineures ou majeures, enceintes et/ou avec enfants de moins de trois ans sont accueillies au centre maternel (site de Bourg-en-Bresse).

La résidence artistique 2024-2025 aura lieu au sein de « La Grande Maison » à Bourg-en-Bresse. Cette antenne accueille 55 enfants, âgés de 3 à 18 ans ainsi que 75 éducateurs et personnels administratifs présents sept jours sur sept.

### **2. Note d'intention – propos introductif de la MDEA**

La MDEA porte au cœur de ses missions de protection de l'enfance la promotion des droits des enfants et par là-même leur connaissance et leur mise en œuvre. Reconnu comme un droit fondamental par la CIDE, le droit à la culture, aux loisirs et aux sports a été au cœur du dernier rapport du Défenseur des Enfants, auquel les enfants de la MDEA ont participé.

Dans le même temps, au sein du département, une recherche-action sur le développement du capital social des enfants confiés a aussi permis aux enfants de la MDEA de voir de nombreuses actions mises en œuvre pour eux et notamment celles en lien avec le sport, les loisirs et la culture ces trois dernières années.

Inscrite comme une valeur forte et prégnante au sein du projet d'établissement, l'ouverture au monde et le partenariat sous toutes ses formes font partie intégrante de nos actions. Aussi, la proposition de la Direction des Affaires Culturelles et des Sports a eu un fort écho pour nous et a

immédiatement suscité de l'intérêt : proposer une résidence artistique auprès des enfants, au sein de nos murs, est une idée innovante, ludique et inclusive !

Nous formulons le souhait que cette résidence axée autour de la musique et du chant puisse être une première étape, et permette à la structure de s'inscrire dans un projet à plus long terme avec d'autres modalités qui restent à définir.

L'implication, l'engagement, le partage et le dynamisme des équipes et des enfants seront des atouts majeurs pour la réussite de cette résidence artistique, et pour la suite de cette belle aventure !

### **3. Objectifs de la résidence :**

La résidence artistique aura pour objectifs principaux :

- ✓ Permettre aux enfants de découvrir la musique et plus particulièrement le chant.
- ✓ Améliorer les compétences d'expression orale des enfants.
- ✓ Favoriser l'épanouissement personnel et artistique des participants.
- ✓ Explorer un répertoire musical varié.
- ✓ Impliquer les enfants dans un projet créatif et collectif.
- ✓ Encourager la collaboration entre enfants de différents âges.
- ✓ Ouvrir la Maison de l'enfance sur l'extérieur, notamment lors des restitutions.
- ✓ Aider les enfants à gérer leurs émotions et à mieux comprendre leur corps.
- ✓ Développer l'écoute active et l'estime de soi.
- ✓ Créer des liens entre les participants.

### **4. Modalités de la résidence :**

Durée : 3 à 6 mois, avec un minimum de 6 semaines de présence effective et la présentation d'un rendu public

Début de la résidence : **Janvier 2025**.

Temps de participation des enfants : En fin de journée et/ou pendant les vacances scolaires.

### **5. Financement :**

Le projet est financé à une hauteur de 20 000 € maximum, incluant les frais de déplacement. L'hébergement et la restauration des artistes seront pris en charge par la MDEA.

Une convention sera rédigée en amont du démarrage de la résidence afin de préciser les modalités de réalisation du projet et les modalités de financements (3 versements).

### **6. Critères de sélection :**

Les candidatures sont ouvertes aux artistes et collectifs artistiques professionnels.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Expérience dans des projets similaires.
- Capacité à travailler avec des enfants de différentes tranches d'âge.
- Pertinence et créativité du projet artistique proposé.
- Respect du calendrier et de la durée de la résidence.
- Disponibilité pour des ateliers en fin de journée et/ou pendant les vacances scolaires.
- Capacité à impliquer l'ensemble des enfants de manière adaptée et inclusive.

A noter : Dans le cadre l'article 20 de la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfant, la Maison de l'enfance ne peut accueillir ou faire participer à ses activités des personnes ne disposant pas d'un casier judiciaire vierge.

## **7. Modalités de candidature :**

Les candidatures sont à envoyer avant le **31 octobre 2024** à la Direction des Affaires Culturelles et des Sports du Département de l'Ain via l'adresse suivante : [developpementculturel@ain.fr](mailto:developpementculturel@ain.fr)

Elles doivent inclure :

- Un dossier artistique.
- Une description détaillée du projet proposé et de la restitution avec les participants envisagée
- Une lettre de motivation expliquant la pertinence de la résidence pour les artistes et les enfants.
- Les CV des intervenants.
- Un calendrier d'action détaillé.
- Un budget prévisionnel détaillé.

## **8. Calendrier du projet**

- Date limite de candidature : 31 octobre 2024
- Sélection des artistes : 1ère quinzaine de novembre 2024.
- Première rencontre avec le personnel de la MDEA : Novembre ou décembre 2024.
- Début de la Résidence : Après les vacances de Noël, à partir du 6 janvier 2025.
- Restitution Finale : Juin-Juillet 2025.

Pour toute question et renseignement complémentaire sur cet appel à candidature, vous pouvez contacter Sarah Gagnaire au 04 37 62 17 10, [sarah.gagnaire@ain.fr](mailto:sarah.gagnaire@ain.fr)